

# COMMUNE DES ESTABLES

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 04/08/2025 / Délibération N°20250804\_02**

Date de la convocation : **29/07/2025**

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le 04/08/2025 à **18 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

**Votants : 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Mme Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

#### **Objet : Droit de préemption : DPU Vente parcelle AN 453**

Le Maire PRÉSENTE la vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AN numéro 453 (6 Place de l'Eglise).

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme (articles L. 300-1 et suivants), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas préempter sur la vente de la parcelle AN 453.
- **AUTORISE** M. Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 04 août 2025.

Le Maire,  
Philippe BRUN



La Secrétaire de séance,  
Alice MALARTRE

